



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 18 MARS 2024,

Le Conseil Municipal d'AMBARES et LAGRAVE, dûment convoqué,
s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Nordine GUENDEZ, Maire

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12/03/2024

PRESENTS : M. GUENDEZ, Maire, M. CASOURANG, Mme BRET, M. LAGOFUN, Mme GOURVIAT, M. DELAUNAY, Mme CERQUEIRA, M. RODRIGUEZ, Mme LAFAYE, Adjoint au Maire, M. MAVEYRAUD, Mme SABOURDY, Mme DA, M. GIROU, Mme BOULESTEIX, Mme MOULON, Mme PINEAUD, Mme VILLEGENTE, Mme GUERICOLAS, M. HOFFMANN, M. BARRIERE, M. DE OLIVEIRA, M. MERCIER, Mme RICHARD, M. LACOSTE, M. POULAIN, M. BRETAGNE, M. LOURTEAU, M. PORET, conseillers municipaux

ABSENTS : Messieurs AMIEL et MARTINEZ

POUVOIRS :

Mme BARBEAU donne pouvoir à M. GUENDEZ

Mme JAUNET donne pouvoir à M. BRETAGNE

Mme POUJOL donne pouvoir à M. LACOSTE

28 présents
3 pouvoirs
2 absents
Soit : 31 votants

N° 25/24 Autorisation de défrichement ZAC Centre-Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Gérard LAGOFUN, Adjoint au Maire,

AQUITANIS Direction de l'aménagement urbain - 1, Avenue André Reinson CS 30239 - 33028 Bordeaux Cedex a sollicité une autorisation de défrichement d'une surface de 1.2415 ha sur le projet du secteur A de la Zone d'aménagement Concerté du Centre-Ville.

VU l'article L122-1 du code de l'environnement qui prévoit la consultation des collectivités territoriales sur les projets concernés par une étude d'impact et un dossier de défrichement,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code l'Urbanisme,

VU le Code Forestier et notamment les articles L341-1 et suivants,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Habitat, Transition Energétique et Mobilités en date du 5 mars 2024,

CONSIDERANT les motifs d'intérêt général que présente le projet du secteur A de la ZAC centre-ville.

APRES AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable à la demande déposée par AQUITANIS.

ADOpte à la majorité
2 CONTRE (Messieurs POULAIN et MAVEYRAUD)

Fait à Ambarès et Lagrave, le 20 mars 2024



Le Maire,

Nordine GUENDEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et affichage du :